

ATTESTATION

A REMPLIR UNIQUEMENT SI LES PARENTS SONT SEPARES,
DIVORCES OU EN INSTANCE DE DIVORCE.

Je soussigné(e) Monsieur Madame

Né(e) le à :

Adresse :

Code postal Ville

Pour mes enfants

1 - NOM Prénom :

Né le à

2 - NOM Prénom :

Né le à

3 - NOM Prénom :

Né le à

Atteste sur l'honneur :

Etre séparé(e) de Monsieur, Madame

Ou

Etre divorcé(e) de Monsieur, Madame.....

Dans les 2 cas, je m'engage à l'informer de la présente démarche d'inscription dans un établissement scolaire de la Ville du Creusot et atteste avoir l'autorité parentale sur mes enfants mentionnés ci-dessus

article 372-2 du code civil :

[...] chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant.

article 441-7 du code pénal :

est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende le fait d'établir une attestation faisant état des faits matériellement inexacts.

Fait le ,

Signature
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Joindre : copie du jugement de divorce si les parents sont divorcés.